



## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°292/2018

**OBJET : Vote du Compte Administratif 2017**

Membres : 18

Présents votant : 8

Pouvoirs : 4

L'an deux mille dix sept, et le 27 mars 2018

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 7 mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat à la Commune de Mourèze.

**PRESENTS** votants :

- Madame Irène TOLLERET, conseillère départementale du canton de LODEVE,
- Monsieur Christophe MORGO, conseiller départemental du canton de MEZE,
- Monsieur Jean LACOSTE, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Louis-Henri ALIX, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Daniel VIALA, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Eric VIDAL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,

**POUVOIRS**

- Madame Patricia WEBER, Conseillère départementale du canton de LATTES,
- Monsieur Jacques RIGAUD, conseillère départementale du canton de LODEVE,
- Monsieur Philippe VIDAL, conseillère départementale du canton de CAZOULS LES BEZIERS,
- Monsieur Alain SOULAYROL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS.

La Présidente ayant constaté le quorum, le comité peut valablement délibérer.

**Exposé :** Afin de débattre légalement sur le compte administratif, le comité syndical élit Serge DIDELET en qualité de Président.

Celui-ci présente ensuite le compte administratif de l'exercice 2017 qui reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et du budget supplémentaire de l'exercice. Le résultat reflète la gestion des finances du syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze pour l'exercice 2017.

Reçue en Préfecture et rendue exécutoire le :

#### Résultat budgétaire de l'exercice

Fonctionnement	
Dépenses (a)	295 621.73
Recettes (b)	304 721.20
<b>Résultat de fonctionnement (c=b-a)</b>	<b>9 099.47</b>

Affichée le :

Investissement	
Dépenses (a)	1 110.80
Recettes (b)	9 794.67
<b>Résultat d'investissement (c=b-a)</b>	<b>8 683.87</b>

#### Le Compte administratif s'établit comme suit :

	Section Investissement	Section Fonctionnement
Résultat reporté de l'exercice 2015	18 611.85 €	30 758.37 €
<b>Recettes</b>	<b>9 794.67 €</b>	<b>304 721.20 €</b>
<b>Dépenses</b>	<b>1 110.80 €</b>	<b>295 621.73 €</b>
<b>Résultat de l'exercice 2016</b>	<b>8 683.87 €</b>	<b>9 099.47 €</b>
<b>Résultat clôture 2016</b>	<b>27 295.72 €</b>	<b>39 857.84 €</b>

Avant que le comité syndical procède au vote, la Présidente Marie PASSIEUX quitte la salle.

ARRIVÉ LE

09 AVR. 2018

SOUS PREFECTURE LODEVE 34

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Départements, des Communes et des Régions, modifiée,  
**Vu** les statuts du syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze,

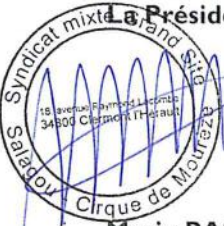
Le Comité Syndical,  
Le rapporteur entendu,  
Après en avoir délibéré **la Présidente n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et à l'unanimité** des membres présents et présentés, le comité syndical :

**APPROUVE** le compte administratif 2017.

**DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes,

**AUTORISE** la Présidente à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour Extrait Conforme,  
A Mourèze, le 27 mars 2018

  
**La Présidente**  
**Marie PASSIEUX**

